

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/09/2025	
Date d'affichage :	22/09/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC

Absents excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Gilles GAUBERT, Myriam TARISSAN
Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE 2025 27	RENOUVELLEMENT CONVENTION SPA 65

Monsieur le Maire indique aux membres présents du Conseil Municipal que la convention que nous avons avec la SPA d'Azereix pour l'accueil et la garde des animaux errants ou dangereux sur la commune est arrivée à échéance le 07/08/2025.

Ils nous proposent de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans au prix de 0,65€/habitant (tarif bloqué pour 3 ans) ou bien pour une durée d'1 an au prix de 0,70€/habitant.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans au prix de 0,65€/habitant.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire ;
- le mandate à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire ;
- l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

